



Compte-rendu du conseil municipal

23 mai 2020

Etaient présents : Alain LIENARD, Patrick CHARPENTIER, Grégory BELAZIZ, Céline AUQUIERT, Isabelle CAPELLE, François CASTEL, Michel DEMARQUET, David DYSON, Virginie GILLARD, Jérôme FERRIER, Jérémy FUMIERE, Denise PENIN,

Pierre PERON, Angéline QUINET, Véronique THINNES.

Première partie

➤ **Proclamation des résultats des élections municipales** **AL**

Alain LIENARD, Maire sortant a donné les résultats des élections municipales du 15 mars 2020, félicité les nouveaux élus et installé le nouveau conseil municipal.

➤ **Election du Maire**

Alain LIENARD a demandé qui était candidat pour exercer les fonctions de Maire et une seule personne s'est portée candidate : Virginie GILLARD. Un vote à bulletins secrets, dans l'ordre du tableau, a eu lieu et Mme Virginie GILLARD a été élue à l'unanimité des 15 suffrages exprimés. Alain LIENARD lui a remis l'écharpe de Maire et Mme GILLARD a prononcé quelques mots de remerciements. Elle a pris la présidence de l'assemblée.

➤ **Choix du nombre d'adjoints** **VG**

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire a choisi d'élire TROIS adjoints.

➤ **Election des adjoints**

Ont été respectivement élus adjoints au Maire, tous à l'unanimité :
Patrick CHARPENTIER, Grégory BELAZIZ et Alain LIENARD

➤ **Charte de l' élu local**

La charte de l' élu local a été remise à chaque élu, lue et commentée

Deuxième partie

➤ **Délégations aux adjoints - Commissions**

Mme le Maire a attribué les délégations suivantes aux adjoints :

Patrick CHARPENTIER : Travaux et vie scolaire, gestion du personnel ATSEM et d'entretien des locaux, activités périscolaires

Grégory BELAZIZ : Fêtes et cérémonies, vie sociale, relations avec les associations, activités extrascolaires, gestion de la salle des fêtes

Alain LIENARD : Finances, contrôle de gestion, urbanisme, gestion du cimetière, gestion du personnel administratif

Un tableau reprenant la ventilation des conseillers, suivant leurs choix, dans les différentes commissions a été présenté. Des adaptations seront toujours possibles.

➤ **Représentants CAMVS - SEAA - PNRA**

Le représentant de la commune à la CAMVS se fait dans l'ordre du tableau : Mme le Maire et M. le premier adjoint n'ont pas souhaité être conseiller communautaire : c'est **M. BELAZIZ**, deuxième adjoint qui représentera la commune en tant que titulaire. Il aura comme suppléant :

Isabelle CAPELLE

En outre, ont été élus, respectivement titulaire et suppléant :

SEAA (Syndicat d'Electricité de l'arrondissement d'Avesnes) : David DYSON, GILLARD
Virginie

PNRA (Parc Naturel Régional de l'Avesnois) : Jérôme FERRIER, Angéline QUINET

➤ *Conseillers délégués*

Madame le Maire a précisé qu'elle allait nommer, par arrêté, 2 conseillers délégués sous la tutelle de M. CHARPENTIER, sur des missions précises : travaux (David DYSON); vie scolaire (Angéline QUINET) . Cet arrêté prendra effet au 1er juin 2020

➤ *CR commission travaux-fleurissement*

PC

Le premier gros dossier concernera l'extension de l'école avec notamment le choix d'un architecte cette année. L'année 2020 sera consacrée à l'étude, 2021 à la réalisation.

L'entreprise DUCROCQ sera contactée la semaine prochaine afin de valider les travaux prévus et la confirmation du démarrage en juillet.

Rappel de la commission qui avait eu lieu en petit comité sur le fleurissement, implantation des bacs matérialisée au sol, choix des fleurs.

P. CHARPENTIER demande aux conseillers si la tenue mensuelle de la commission travaux est adaptée : unanimité.

➤ *CR reprise de l'école le 12 mai*

Le conseil municipal avait émis un certain nombre de consignes auprès du personnel. Au départ, la restauration scolaire ne pouvait être appliquée mais suite aux demandes de certains parents (une famille concernée à ce jour) qui rencontrent des difficultés suite à la reprise de leur travail, on a proposé à cette famille la possibilité de ramener un panier repas. Ce seront Emmanuelle et Julie qui assureront la surveillance de la pause méridienne et Laëtitia sera chargée de la garderie du soir et de la désinfection des sanitaires après la récréation.

Prochain conseil d'école le **12 juin**. La municipalité sera représentée par M. CHARPENTIER et Mme QUINET qui ne pourra plus siéger au comité de parents.

➤ *Fêtes et cérémonies*

GB

Les élèves de CM2 se verront offrir un dictionnaire. Pas de fête de l'école cette année.

Pour le baptême de l'air, ce sera difficile de pouvoir emmener cette année les élèves à la Salmagne. Possibilité de report en septembre sinon le conseil municipal offrira un bon pour 1 vol à chaque élève concerné. Pas de festivités pour le 14 juillet.

La commission se réunira prochainement avec les présidents d'associations.

➤ *Indemnités des élus*

AL

En tant qu'adjoint aux finances, Alain LIENARD a proposé les indemnités suivantes pour maire, adjoints et conseillers délégués ; à noter que ces indemnités mensuelles sont bien inférieures à celles afférentes à notre strate démographique ; les nouveaux élus s'inscrivent dans les habitudes antérieures.

Maire	25.5 % de l'indice 1027 (au lieu de 40.3%) soit 991.80€ bruts, 857€ nets
Adjoint	9,9% de l'indice 1027 (au lieu de 10.7%) soit 385.05€ bruts, 333€ nets

Conseiller délégué 3.3% de l'indice 1027 soit 128.35€ bruts, 111€ nets
soit une enveloppe de 2 400 € sur une possibilité de 3 400€ (70 % de l'enveloppe dépensée)
Vote à l'unanimité

➤ ***Rachat Licence IV***

Alain LIENARD a rappelé la décision prise par le conseil municipal le 30 mars 2019 de racheter la licence IV de Mme POIRETTE pour mille euros et l'acceptation de Mme POIRETTE reçue en mairie le 3 février 2020. Suite à cet accord, un rendez-vous a eu lieu chez Maître DERQUE, notaire à Berlaimont et il manque la délibération du conseil municipal pour valider ce rachat. Majorité

Cette licence est valable cinq ans à compter du 1 janvier 2017 et il faut pour l'utiliser qu'une personne ait suivi un stage de deux jours à LILLE (coût 250€). M.BELAZIZ contactera les associations.

➤ ***Remboursement trop perçu taxe terrain agricole devenu constructible***

Lors de la vente d'un terrain sis chemin du Bois Hoyaux, la commune a perçu 6 408€ de taxe alors que d'après la délibération prise le 1 décembre 2006 elle aurait dû percevoir 4 533€. Il est proposé à l'assemblée de reverser le trop perçu soit 1 875 € à M. et Mme REVES. Unanimité.

➤ ***Focus sur budget***

Chaque conseiller a reçu un tableau synoptique reprenant les dépenses d'investissements et la balance générale du budget. Proposition faite à chaque conseiller de recevoir chaque mois le suivi du budget après l'édition du P503

Date de la prochaine réunion : mardi 7 juillet à 18h00